VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifiques terrains pour bâtir,

Près des grands parcs que l'on développe et lignes de chars électriques projetées.

TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON — W. A. Kernaghan, encanteur Bureau 339 rue Carondelet — JEUDI, le 15 avril 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 12 mars 1909 de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire de Lewis St. John, No 88,397, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Cinq certains lots de terre, situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans désignés sur un plan par Allen D'Hémecourt, voyer, daté du 23 novembre 1850, et déposé chez A. A. Baudouin, notaire, comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 dans l'îlet No 2540 (autrefois l'îlet No 5), borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Beauregard et Manuel, lesdits lots sont contigus et mesurant comme suit : Le lot No 1 est d'une forme irrégulière et mesure 23 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Manuel, 88 pieds 6 pouces de profondeur et 14 lignes divisant du lot No 2 et 121 pieds 9 pouces sur l'autre ligne. Les lots Nos 2, 3, 4 et 5 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds, 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Manuel, sur une profondeur de 88 pieds 6 pouces. Le lot No 5 formant le coin des rues Marigny et Manuel.

Acquis par Lewis St John par achat de la Pontchartrain Railroad Co., par acte pardevant A. A. Baudouin, notaire, daté du 11 mai 1852, enregistré dans le livre des transferts 55, folio 587.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devant payer les taxes de 1909. 20 pour cent au moment de la vente. Actes de vente pardevant F. Bora Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 mars—14 21 28—av 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie maison de residence à deux étages en bois.

No 1712 RUE BIENVILLE.

Succession de Dennis J. Duffy

No 88,459—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL ET PARKERSON, W. A. Kernaghan, encanteur bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, 22 avril 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à encan, en vertu d'un ordre daté du 19 mars 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Division D dans la susdite affaire la propriété ci-après décrite savoir :

La jolie maison de résidence en bois à deux étages No 1712 rue Bienville, ayant corps, 10 chambres, bain sur un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits passages, privilèges servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque sorte en font partie, située dans le Second District de cette ville, carré borné par les rues Bienville, Claiborne, Derbigny et Bocage. Désigné par le No deux sur un plan de Edgar Pilié, voyer, en date du 21 mars 1858, et annexé à l'acte de vente par Mlle Marguerite Fox à Thomas Duffy, passé pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, date du 12 avril 1888, et mesurant d'après ledit plan, mesure américaine, vingt-six 26 pieds cinq 5 pouces et trois 3 lignes de face rue Bienville sur une profondeur entre lignes parallèles de cent huit 108 pieds.

Ledit terrain étant composé de l'arrière partie des terrains 7, 8, 9 et 10, du carré d'îlet No 45 sur un plan de J. Pilié, daté du 1er mai 1840, et déposé en l'étude de David L. McCay, ancien notaire en cette ville, à une distance située à marcher du centre des affaires, sur une large avenue à proximité de plusieurs lignes de chemins de fer, jouissance jusqu'au 30 septembre 1909.

Conditions—Un tiers (1/3) ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et le reste s'il y en a à crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de ladite vente devant être attestée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre signés et endossés par lui portant sept pour cent (7 0/0) d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, ensemble avec tout les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent (5 0/0) honoraires d'avocat en cas de procès et ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant assumer en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1909, 10 pour cent au moment de la vente, l'acte de vente pardevant W. Renaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 mars—21 28—avril 4 11 18 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux terrains pour y bâtir

Rue Galvez, entre Champs-Elysées et Français.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, 339 rue Carondelet.

JEUDI, 22 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 13 mars 1909 de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de Charles Perrein de Bonterman, No 82,523, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux terrains désignés comme terrains 9 et 10 sur un plan de Bourgeat, daté du 4 février 1831, lesquels dits terrains sont maintenant numérotés sur les tableaux d'assessements comme Nos 11 et 12, dans le carré No 64, maintenant 1025, Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Génie (maintenant Johnson) Génie (maintenant Galvez), Champs-Elysées et Français. Lesdits terrains mesurant, chacun, trente pieds de face à la rue Génie (maintenant Galvez) sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française, le terrain No 9 étant à une distance de cent dix pieds de la rue des Champs-Elysées, et le terrain No 10 étant à une distance de cent vingt pieds de la rue des Champs-Elysées. Acquis le 25 février 1831 d'Olivalia Dupont, enregistré C. O. B. 9, folio 258, près des chars de la rue Osborne. La rue des Français est pavée. Cette partie de la ville grandit rapidement.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1909, en sus du prix d'adjudication. 20 pour cent comptant requis au moment de la vente. Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

Favrot & Friedricha, E. T. Florance, avocats.

21 mars—21 28—avril 4 11 18 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Numa G. Aubry vs Edward B Bowman.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 34,220—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face des portes de la Maison de Cour Nos 320 et 322 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI le 28 avril 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir : Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No trente-deux dans l'îlet No 578, borné par les rues Rocheblave, Dorgenois, Banks et Palmyre, et mesurant 28 pieds 7 pouces de face à la rue Rocheblave sur 177 pieds 8 pouces de profondeur et portant le No municipal 323 rue Rocheblave. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant. W. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

A. Guilbault avocat pour le demandeur.

28 mars—28—avril 3 10 14 18 24

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple.

No 2814 Rue Dryades.

Succession de Mme Mary Bauman.

No 87,876—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 339 rue Carondelet, JEUDI le 13 mai 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 5 avril 1909, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir :

Le joli cottage simple en bois à un étage No 2814 rue Dryades, contenant deux chambres et cuisine sur un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Barataria, Washington et Sixième, lequel lot de terre commence à une distance de cent (100) pieds cinq (5) pouces de l'encoignure de la rue Washington, et mesurant vingt-cinq (25) pieds un (1) pouce deux (2) lignes de face à la rue Dryades, vingt-cinq (25) pieds un (1) pouce six (6) lignes en largeur dans le fond sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-cinq (125) pieds, toutes mesures plus ou moins, d'après un plan de D. A. Seghers, voyer, du 15 mars 1909. Sur le côté il y a une grande entrée dans un bon voisinage.

Conditions—Comptant. L'acquéreur ne devra pas réclamer son titre de propriété avant d'avoir délivrance actuelle et paiement du prix de la vente, et devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909 au dessus et en plus du prix de l'adjudication 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

C. F. Feitinger avocat.

11 avril—11 18 25—mai 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS TERRAINS POUR BATIR

TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 15 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 8 mars 1909 de l'Hon. W. B Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, dans la succession de Armand Ramar No 88,061 la propriété ci-après décrite, à savoir :

Six certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, désignés sur un plan par Allen D'Hémecourt, voyer, daté du 23 novembre 1850 par les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 20 dans l'îlet borné par les rues Bagatelle (maintenant Bourbon), St Antoine, Livingston (ou Mandolins) et Pélopidas, les dits lots sont contigus et mesurent comme suit : les lots 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 35 pieds 6 1/2 pouces de face à la rue Bagatelle (maintenant Bourbon) sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant le coin des rues Bagatelle et Pélopidas. Le lot No 20 est contigu aux lots numéros 1, 2, 3, 4 et 5 dans le fond, mesurant 40 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue Pélopidas sur une profondeur de 160 pieds entre lignes parallèles.

Acquis par Armand Ramar de la Pontchartrain Rail Road Company d'après un acte pardevant A. A. Baudouin, notaire, daté du 3 décembre 1856 enregistré dans le Livre des Transferts No 52 folio 304, près du Chemin Gentilly et de la rue Champs-Elysées.

Conditions — Comptant. L'acquéreur doit payer les taxes de 1909, 20 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. Boyd Grinage, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Favrot & Friedricha, E. T. Florance, avocats.

14 mars—14 21 28—avril 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Magnifique Résidence Moderne

Avec Grands Terrains, No 3317 RUE CARONDELET.

SUCCESSION DE CHARLES LEE SHEPARD ET DE NELLIE WALKER SHEPARD, SA VEUVE, CONSOLIDÉE.

No 65,192—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet, JEUDI, le 29 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 17 mars 1909 et signé le 23 mars 1909, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir :

La magnifique résidence moderne en bois à deux étages, No 3317 rue Carondelet, retirée de la banquette, contenant galeries, vestibules, 10 chambres et chambre à bain, le terrain est décrit comme suit :

1° Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No municipal 426, borné par les rues Toledano, Saronne, Carondelet et l'avenue Louisiana, ledit lot est désigné par le No six (6) X du vieil îlet No 24 et mesurant trente-deux (32) pieds de face à la rue Carondelet sur cent cinquante (150) pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un plan dressé par B. Buisson, voyer daté du 8 août 1837 et déposé parmi les registres de la paroisse Jefferson.

2° Une certaine étendue ou portion de terre située dans le même district et îlet, et contiguë à la propriété ci-dessus décrite, et mesurant quatre (4) pieds plus ou moins de face à la rue Carondelet sur cent vingt (120) pieds ou plus de profondeur entre lignes parallèles.

3° Une certaine étendue ou portion de terre située dans le même District et îlet, contiguë à la propriété ci-dessus décrite mesurant neuf (9) pieds plus ou moins de face à la rue Carondelet sur cent vingt (120) pieds de profondeur, étant la portion du fond des lots 1, 2, 3 et 4, d'après un plan dressé par H. C. Brown, assistant ingénieur de ville. Toute la dite propriété étant connue comme 3317 rue Carondelet et ayant une profondeur à la rue Carondelet de 45 pieds plus ou moins, à un point à environ deux (2) pieds de la propriété contiguë connue comme 3313 rue Carondelet, sur 150 pieds de profondeur sur la ligne du côté de l'avenue Louisiana, une première profondeur de 120 pieds sur l'autre ligne de côté, de la 13 pieds sur une ligne parallèle à la rue Carondelet, s'étendant vers l'avenue Louisiana, de la sur une deuxième profondeur de 30 pieds à la ligne du fond, laquelle ayant 32 pieds en largeur.

La propriété est à un îlet de l'avenue St. Charles et à proximité de plusieurs lignes de chars, cela convaincra à celui qui cherche une résidence désirable et commode.

Conditions—Un tiers (1/3) ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, le paiement différé devant être représenté par billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 0/0 par an de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété foncière, l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, pour garantir le paiement des dits billets et l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1909, 10 pour cent comptant de dépôt requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant William Renaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 mars—28—av 4 11 18 25 19

Succession de William Mehle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 88,900—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme M. B. Walker-Mehle, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Beck, Walshe & Beck avocats.

9 avril—9 13 18

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente attrayante de propriétés améliorées.

Propriétés commerciales de choix et résidences,

COMPRENANT

Le magasin en briques à trois étages et résidence, coin des rues Tchoupitoulas et Septième.

La bâtisse en briques à trois étages contigue aux No 2227-29 rue Tchoupitoulas.

Deux cottages simples (le devant en briques) Nos 2921-2923 rue Tchoupitoulas.

Cottage résidence attrayante 2907 rue Tchoupitoulas, près de la rue Sixième.

Quatre cottages doubles de choix et rénumératifs rue Huitième.

Deux cottages doubles attrayants et de valeur 920-22, 924-26 rue Philip, près de la rue Constance.

Joli cottage double convenable, 927-29 rue Première, tous loués et ayant d'excellents locataires.

Succession de Mme Catherine Voelkel.

No 82,954—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, JEUDI, le 29 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un jugement rendu le 24 mars 1909 et signé le 25 mars 1909, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Mme Catherine Voelkel, les propriétés suivantes—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout les droits, voies, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans l'ancien Faubourg Livaudais, Paroisse de Jefferson, mais maintenant comprenant le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée (maintenant Tchoupitoulas) Fulton, Sixième et Septième, désigné par le No Un, sur un plan par B. Buisson, voyer daté du 5 novembre 1833 et mesurant 33 pieds 8 pouces de face (33 8) à la rue Levée sur 103 pieds 1 pouce de profondeur sur le côté le plus près du No 2 et 96 pieds de profondeur et façade à la rue Septième, sur 3 pieds dans le fond. Toute mesure anglaise. Les améliorations comprennent le grand magasin résidence en briques à trois étages, substantiellement construit, No 2931-33 rue Tchoupitoulas, occupé par la maison de Hardware Voelkel, populaire et longuement établie, sur le rez-de-chaussée, et comme résidence au premier étage, aux deuxième et troisième étages aussi dans le fond se trouve une bâtisse à deux étages, occupée comme entrepôt, etc. Cette propriété est admirablement située pour tout genre de commerce en détail, près du Dockboard de la rue Huitième et lignes vapeurs et chemin de fer.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes voies, etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville désigné par le No 2 dans l'îlet borné par les rues Levée (maintenant Tchoupitoulas), Fulton, Sixième et Septième, et mesurant 30 pieds de face à la rue Levée, sur une profondeur de 102 pieds 6 pouces sur la ligne du lot No Un et 116 pieds 10 pouces sur la ligne du lot No 3 et vingt-neuf pieds 4 pouces en largeur dans le fond. Les améliorations comprenant une grande bâtisse en briques à deux étages et commode, désignée par les Nos 2927-29 rue Tchoupitoulas, subdivisée comme magasin au rez-de-chaussée et appartements de résidence au premier étage.

Cette propriété conjointement avec la première propriété ci-dessus décrite serait à cause de la proximité des cars de ceinture démarchandère de steamship, etc., ferait une location idéale pour manufacture ou grand espace pour bureaux, etc.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans l'îlet borné par les rues Sixième, Septième, Levée (maintenant Tchoupitoulas) et Fulton, désigné comme lot 1 sur un plan par H. Moelhausen, voyer, daté du 18 novembre 1846 et mesurant 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 104 pieds 2 pouces sur la ligne du côté le plus près de la rue Septième, et 110 pieds 6 pouces sur la ligne du lot 2, et 29 pieds 4 pouces de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent le cottage (avec façade en briques) à un étage, avec entrée pour wagon, connu comme 2923 rue Tchoupitoulas et loué à bas prix (à cause de certaines restrictions) à $8.00 par mois.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sixième, Septième, Tchoupitoulas (autrefois Levée, St-Thomas (anciennement Fulton) mesurant 15 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 116 pieds, plus ou moins, le même étant la moitié supérieure du lot désigné par le No 3, sur un plan par H. Moelhausen, voyer, daté du 18 novembre 1846. Les améliorations comprenant un cottage (avec façade en briques) à un étage, désigné comme No 2921 rue Tchoupitoulas et rapportant $9.00 par mois.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., y appartenant, situé dans le Faubourg Livaudais dans la Paroisse Jefferson, désigné par la lettre B, sur un plan déposé en l'étude de T. Guyol, notaire, comme plan 184 pour référence. Ledit lot mesurant (M. A.) 24 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 75 pieds 4 pouces et 1 ligne sur la ligne de division du lot A, et de 78 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot C, lequel dit lot B formant une partie du lot No 14 sur le plan original dudit Faubourg. Les améliorations comprenant le joli cottage résidence et commode, désigné comme No 2907 rue Tchoupitoulas et ayant de bons locataires, etc., rapportant $11.00 par mois.

6° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet 91, borné par les rues Huitième, Neuvième, Laurel et Annonciation, désignés sur un plan de D. A. Seghers et fils, daté du 13 juillet 1907, ledit lot est désigné par la lettre A et mesurant 28 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Huitième sur 75 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et formant le coin des rues Annonciation et Huitième.

Les améliorations comprenant le cottage double confortable. No 800-802 rue Huitième, ayant quatre chambres et hangar de chaque côté rapportant $41 par mois.

7° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet 91 borné par les rues Huitième, Laurel, Annonciation et Neuvième, désigné par la lettre B d'après un devis par D. E. Seghers, voyer, le 12 juillet 1907, et mesurant 29 pieds et 6 lignes de face à la rue Huitième sur 75 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un joli cottage double 804-06 rue Huitième, rapportant $18.00 par mois.

8° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet 91, borné par les rues Huitième, Laurel, Annonciation et Neuvième, désigné comme lot C, sur un devis daté du 13 juillet 1907 et mesurant 26 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Huitième sur 75 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant le cottage double Nos 808-10 rue Huitième, et rapportant $18.00 par mois.

9° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Huitième, Neuvième, Laurel et Annonciation, désigné comme lot D, d'après le devis ci-dessus et mesurant 37 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Huitième sur 75 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double connu comme 812-14 rue Huitième et rapportant $16.00 par mois.

10° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le No 54, borné par les rues Première, Constance, Laurel et Philip, désigné par le No 3 sur un plan par E. Gothil, daté du 15 mai 1850, ledit lot mesurant 32 pieds de face à la rue Première sur 123 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant le joli cottage résidence double attrayant, avec 2 étages dans le fond, connu comme 927-29 rue Première, contenant 7 chambres, citerne, hangar dans le fond, etc., de chaque côté, construit retiré de la rue, gaz partout, grillage en fer, etc., ayant d'excellents locataires et rapportant $32.00 par mois. Location convenable et de choix.

11° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

Philip, Première, Laurel et Constance et désigné par les Nos — sur un plan par L. H. Pilié, voyer, daté du 9 mars 1871. Les deux lots sont contigus et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Philip, sur 127 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant de deux grands cottages doubles, commode et attrayant à deux étages dans le fond subdivisés en sept grandes chambres, hangar dans le fond, citerne, etc., grillage en fer sur le devant connu comme Nos 920-922 et 924-926 rue Philip, joli voisinage et près de toutes les convenances. La propriété No 920-22 rapporte $42.50 par mois et les cottages Nos 924-26 environ $40 par mois, les deux sont occupés par d'excellents locataires.

Conditions de la vente — Un tiers ou plus comptant, à balance s'il y en a, devant être garantie par hypothèque et lien de vendeur, payable en un an avec 8 0/0 d'intérêt de la date jusqu'à paiement final, les actes de vente devant contenir les clauses usuelles et coutumières de sécurité et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909, au dessus et en plus du prix de l'adjudication 10 0/0 du prix d'achat de la vente requis au moment de l'adjudication.

Les actes de ventes pardevant Oregon W. Long, notaire aux frais de l'acquéreur.

H. M. et E. C. Ansley, et O. W. Long, avocats.

28 mars—28—av 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Simple.

No 1016 rue Clouet près de la rue Rampart.

Succession de John C. Fleischer et de son épouse Margaret Prätza par le premier mariage, et de Catherine Barbara Fratza, épouse par son deuxième mariage.

No 88,355—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, JEUDI, le 6 mai 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en cette ville, en vertu d'un jugement rendu et lu en cour ouverte le 18 mars 1909 et signé en cour ouverte le 24 mars 1909 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire et pour le compte de l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No — borné par les rues Clouet, Montégut, Bons Enfants et Delphine et la continuation de la rue Amour (maintenant Rempart), lequel dit lot est désigné par le No 13 sur un plan par J. A. D'Hémécourt, le 24 mars 1845, déposé en l'étude de Theo. Guyol notaire, comme plan 107 dans le livre des plans, et mesure, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Clouet sur 125 pieds de profondeur. Le dit lot est composé de la portion de façade des lots 54 et 56 sur un plan du dit faubourg Clouet dressé par Lafon le 25 mai 1809 et déposé en l'étude de William Christy, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations sont désignées par le No 1016 rue Clouet comprenant un joli cottage simple avec hangar dans le fond, citerne, etc., neuf et pour maison de côté.

Conditions de vente—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Keith A. Tucker notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année courante et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

4 avril—4 11 18 25—mai 2 6

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 88,746—Cour Civile de District.

Succession de George John Brunner et de Mary Groto, son épouse.

JEUDI, le 15 avril 1909, à midi, à la Bourse, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée rendu et signé, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 4, borné par les rues Chartres, Royale, Jeanne et Barthélemy, désigné comme lot No 1 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté du 8 mars 1869, déposé en l'étude de E. Bonny, notaire en cette ville, lequel lot forme le coin des rues Jeanne et Chartres, mesurant en mesure américaine trente-et-un pieds sept pouces trois lignes de face à la rue Jeanne sur une profondeur et façade à la rue Chartres de cent dix-neuf pieds quatre pouces trois lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909, payer pour l'acte de vente pardevant J. K. Bailey, notaire, et déposé 10 0/0 au moment de la vente chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

O. S. Livaudais, avocat.

14 mars—14 21 28—avril 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

William Kuhn et als versus Julius Kuhn et als.

No 86,629—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

JEUDI, le 15 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus numéro et et intitulée, rendu le 3 mars et signé le 9 mars 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Conti et Gravier et l'avenue Talaus, désigné par la lettre D, sur un devis en plan par B. G. Delisle, voyer, daté du 19 avril 1893 et annexé à un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, le 25 mai 1895 et mesurant d'après le dit plan vingt-deux (22) pieds six (6) pouces de face à la rue Rocheblave, sur quatre-vingt-onze (91) pieds quatre (4) pouces et une (1) ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909, payer pour l'acte de vente pardevant Ben J. Baity, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur,

No 137 rue Carondelet.

F. T. Rohembal, avocat.

14 mars—14 21 25—av 4 11 15

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

Nos 2717-19 Rue Troisième, entre Magnolia et Clara.

Succession de Mme Christina Weber. No 87,875. Cour Civile de District, Div. D.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 20 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par FREED & CLESI, N. J. Clesi, encanteur, en vertu d'un ordre daté et signé le 22 décembre 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, D vision D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon qui en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro trois cent quatre-vingt (380) borné par les rues Deuxième, Troisième, Magnolia et Clara, désigné par le No neuf sur un devis fait par H. N. W. Reynolds, député voyer de ville daté du 19 novembre 1901, annexé à un acte de vente par J. H. Heller à M. J. Farrell, passé pardevant J. J. Ward, notaire le 9 mars 1903 mesurant trente pieds de face à la rue Troisième sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par M. J. Farrell par achat de la "Suburban Building and Loan Association", par acte passé pardevant Harry L. Loomis, Jr. notaire, daté du 10 octobre 1903, enregistré dans le livre des transferts 190, folio 739.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, aux frais de l'acquéreur 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication chez

FREED & CLESI,

Encanteurs et Propriétés Foncières

838 rue Gravier.

21 mars—21 28—avril 4 11 18 20

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains de Choix dans le Troisième District

Et Etendue de Terre dans la Paroisse Lafourche.

George St-Paul vs Mlle Oneida St-Paul et als.

No 88,948—Cour Civile de District—Division A.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Bureau No 825 rue Union—MERCREDI, le 14 avril 1909, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre et jugement lu et rendu en Cour ouverte, daté du 10 mars 1909 et signé le même jour par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 88,948, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Douze certains lots de terre, ensemble avec toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 657, vieux îlet No 23 sur un plan par J. Schriber, ingénieur de ville, daté du 13 décembre 1886, borné par les rues Elmire, Claiborne, Désire et Robertson, ledits lots sont désignés par les Nos 1 à 12 inclusivement et mesurent chacun vingt-huit pieds cinq pouces de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 1 formant le coin des rues Elmire et Robertson, et le lot No 12 formant le coin des rues Elmire et Claiborne.

2° Une certaine étendue de terre située dans la Paroisse de Lafourche et cet Etat est et composé de la moitié du quart nord est et du quart du nord ouest, du quart du nord est de la section 30 T. 14 Sud R. 18 E. du District sud-est de la Louisiane ouest du fleuve Mississipi, contenant cent douze et 32/100 acres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un et deux ans, avec huit pour cent par an d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant dix pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, et l'acquéreur devant assumer au dessus et en plus du prix de son adjudication, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909, aussi bien que les frais usuels et de cession, et faire un dépôt comptant de 10 0/0 chez l'encanteur pour tenir la vente. Ledit encanteur devant signer l'acte de vente et recevoir le prix d'achat.

L'acte de vente dev